

Le grand débat 2007

COMMENT ASSURER L'ACCÈS À LA JUSTICE POUR TOUS?

Sommaire

L'accès à la justice demeure une barrière à la protection des droits de plusieurs Canadiens. Les subventions moins disponibles et les coupures de programmes continuent de menacer l'existence des moyens d'accès à la justice.

Le 18 avril 2007, des juristes ont eu des discussions sur le succès de ces moyens d'accès et sur les orientations d'avenir pour s'assurer que les Canadiens fassent valoir leurs droits sous la loi canadienne.

Le DVD comprend un segment de 10 minutes de la présentation de chaque conférencier suivi par une période de questions avec l'auditoire.



Activités en salle de classe

L'importance de la justice

En utilisant la méthode du *placemat* décrite ci-après, demandez aux étudiants de discuter de leur conception de la justice les uns avec les autres et ensuite, en classe.

- Divisez les étudiants en groupes de 3 ou 4 et donnez à chaque groupe un papier cartographique et assez de plumes feutres pour chaque membre du groupe. Demandez aux étudiants d'écrire le mot JUSTICE dans un cercle au milieu du papier et d'écrire tous les mots, phrases, dessins, symboles, etc. qu'ils associent avec le mot JUSTICE. Donnez aux étudiants environ cinq minutes pour terminer l'exercice.
- Une fois terminé, demandez aux étudiants de marcher autour de la salle et de regarder les affiches des autres groupes. Demandez leur d'écrire le nom des gens et des organismes avec lesquels ils associent les mots ou les images qu'ils ont vus dans la salle, (ex. : Un étudiant pourrait écrire Beverly McLaughlin à côté du mot « juge » ou Nelson Mandela à côté du terme « droits de l'homme »).

- c) Réalisez un arbre conceptuel en utilisant la conception que se font les étudiants de la justice.
- d) Discutez des questions suivantes avec les étudiants :
 - Qu'est-ce que la justice signifie pour vous?
 - De quoi aurait l'air une société juste?
 - Qu'est-ce que l'accès à la justice? Pourquoi est-ce important?
 - Comment faisons-nous pour réaliser un système de droit accessible?

Le grand débat 2007

Demandez aux étudiants de compléter les questions de visionnement aux pages 10 et 11 en regardant le DVD Le grand débat 2007. Les étudiants peuvent référer aux notes de visionnement aux pages 7 à 9.

Questions pour discussion

1. Quels sont les thèmes communs qui se dégagent des présentations des conférenciers à l'endroit de l'accès à la justice?
2. Le Professeur St. Lewis discute de l'importance de la perspective et du lieu dans la société concernant l'accès à la justice. Que veut-elle dire par cela? Donnez un exemple illustrant comment deux personnes peuvent percevoir l'accès à la justice de manière différente?
3. Que dit le Professeur Hutchinson au sujet du rôle des institutions démocratiques face à l'accès à la justice? Quelle est selon vous la responsabilité des gouvernements pour rendre l'accès à la justice plus facile? Celle des tribunaux? Des citoyens?
4. Comment l'accès aux tribunaux est-elle différente de l'accès à la justice?
5. Croyez-vous que la *Charte* devrait garantir les droits socioéconomiques? Que serait protégé sous les droits socioéconomiques? Quels types de contestation judiciaire pourrait-on porter devant les tribunaux sur des questions socioéconomiques?
6. Croyez-vous que les personnes au Canada ont un accès égal à la justice? Pourquoi ou pourquoi pas?
7. Comment croyez-vous que l'accès à la justice se compare à l'accès à l'éducation ou aux soins de la santé au Canada?
8. Quelles méthodes (programmes, subventions, tribunaux etc.) sont présentement en place pour rendre la justice facile d'accès? Quels changements auront lieu dans le futur selon vous?
9. Comment l'accès à la justice au Canada est-elle différente de d'autres pays? Donnez quelques exemples.

Avoir accès à la justice

Demandez aux étudiants de lire les scénarios suivants et de faire de la recherche sur les étapes que doivent franchir chaque personne pour avoir accès au système judiciaire. Demandez aux étudiants de remplir la *Feuille de travail : Avoir accès à la justice* à la page 14.

Scénario Un : Tala a travaillé 9 mois comme pourvoyeuse de soins au Canada pour le Programme concernant les aides familiaux résidents. Elle demeure avec la famille Bernard et s'occupe de deux jeunes enfants. Lorsque Tala a commencé à travailler pour cette famille, elle avait congé tous les mardis. Toutefois, depuis 3 mois Mme Bernard a demandé à Tala de l'aider avec ses enfants pendant ses jours de congé. À plusieurs occasions elle a travaillé sept jours consécutifs et n'a jamais été payée pour les heures supplémentaires. En plus, M. Bernard a un groupe d'amis qu'il invite une fois par semaine à la maison. Ils demandent souvent à Tala de leur amener de la nourriture et de la boisson et elle les a entendu faire des commentaires déplacés et racistes sur sa personne auparavant. Il y a quelques jours, Tala est retournée à la maison et s'est aperçue qu'elle avait oublié de verrouiller sa porte de chambre. Lorsqu'elle est entrée dans sa chambre, elle a constaté qu'on avait touché à ses vêtements et à ses effets personnels. Lorsque Tala a confronté les Bernard au sujet des événements, ils ont menacé de la congédier et de la faire déporter aux Philippines.

Scénario Deux : Martin, 19 ans travaille à plein temps dans un magasin de vidéos et gagne 14 000 \$ par année. Une nuit, en revenant à la maison après un party, il arrête à une station service et s'avance près d'une voiture de police. Lorsque Martin sort de sa voiture pour prendre de l'essence, un petit sac de marijuana tombe en dehors de la voiture sur le sol devant le policier. Martin est accusé de possession de marijuana en vertu du paragraphe 4(1) de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. Martin a passé la nuit en prison à la station de police où on a pris ses empreintes digitales. Son enquête sur le cautionnement aura lieu dans deux jours. Il n'a pas d'antécédent judiciaire et un ami de Martin a recommandé qu'il considère un programme de déjudiciarisation (*diversion program*).

Scénario Trois : Maria est âgée de 34 ans et mère de deux enfants de sept et neuf ans. Elle est divorcée depuis deux ans et partage la garde de ses enfants avec son ex-mari. Maria travaille à temps partiel dans une banque et dans un magasin à rayons local. Elle va à l'école deux soirs par semaine dans le but d'obtenir un Baccalauréat. L'ex-mari de Maria prétend qu'elle n'est pas à la maison assez souvent et qu'elle néglige les enfants. Il fait une demande au tribunal pour la garde exclusive des enfants. Le salaire annuel de Maria comprenant ses deux postes et la pension alimentaire pour elle-même et les enfants et en déduisant les frais de garderie est de 25 000 \$ par année.

Promouvoir l'accès à la justice

- Demandez aux étudiants de choisir un programme qui rend présentement le système de justice plus accessible au Canada. Les étudiants peuvent choisir une clinique juridique

communautaire, un service d'aide juridique, un groupe de défense des droits, un tribunal, une fondation, un organisme d'éducation juridique communautaire, ou un autre programme de leur choix. Les étudiants peuvent avoir recours aux ressources sur Internet à la page 5 pour plus d'idées. Demandez aux étudiants de rechercher les programmes et d'inscrire leurs résultats sur la *Feuille de travail 2 : Promouvoir l'accès à la justice* à la page 15.

- b) Demandez aux étudiants d'élaborer un projet pour améliorer l'accès à la justice. Les étudiants peuvent adapter leur projet à partir d'une stratégie existante ou en inventer une nouvelle. Une stratégie peut prendre la forme d'un nouveau programme, un organisme, une réforme du système de justice, une source de financement, une campagne éducative etc. Demandez aux étudiants d'utiliser les titres du tableau à la page 15 pour organiser leur projet. Demandez aux étudiants de présenter leurs idées devant la classe.

Un système de justice d'accès universel

Demandez aux étudiants d'écrire un texte d'opinion de 1 à 2 pages qui répond à la question suivante. Les étudiants devraient motiver leur opinion.

Est-ce que la justice devrait être accessible de façon universelle aux Canadiens, au même titre que le sont l'éducation ou la santé, financée totalement ou en partie par les contribuables?



Ressources Internet

Réseau d'accès à la Justice

www.acjnet.org

Services canadiens d'aide juridique

Alberta - <http://www.legalaid.ab.ca/>

Colombie Britannique - <http://www.lss.bc.ca/default/Default.asp>

Manitoba - <http://www.legalaid.mb.ca/>

Terre-Neuve et Labrador - <http://www.justice.gov.nl.ca/just/Other/otherx/legalaid.htm>

Nouveau-Brunswick - <http://www.gnb.ca/cour/index-e.asp>

Territoires du Nord - <http://www.justice.gov.nt.ca/legalaid/LegalAid.htm>

Nouvelle-Écosse - http://www.gov.ns.ca/just/divisions/related_agencies/legal_aid.asp

Aide juridique du Nunavut - <http://www.nulas.ca/>

Ontario - www.legalaid.on.ca

Île-du-Prince-Édouard - <http://www.gov.pe.ca/infopei/index.php3?number=46064>

Québec - <http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/sujets/glossaire/aide-jur.htm>

Saskatchewan - <http://www.legalaid.sk.ca/>

Territoire du Yukon - <http://www.legalaid.yk.ca/>

CLEONet

<http://www.cleonet.ca/>

Community Legal Education Ontario (CLEO)

<http://www.cleo.on.ca/>

Programme de contestation judiciaire du Canada

<http://www.ccppcj.ca/>

Justice for Children and Youth

<http://www.jfcy.org/>

The Law Society of Upper Canada – Access to Justice Fact Sheet

<http://www.lsuc.on.ca/latest-news/b/fact/access-to-justice/>

Hyperliens aux cliniques juridiques communautaires de l'Ontario

<http://www.legalaid.on.ca/en/links/Community.asp>

Réseau ontarien d'éducation juridique

www.ojen.ca

Pro Bono Law Ontario

<http://www.pblo.org/>

Association canadienne des organismes d'éducation et d'information juridiques

www.pleac.ca





Ressources des conférenciers

Joanne St. Lewis – Faculté de droit, Université d'Ottawa

http://www.commonlaw.uottawa.ca/index.php?option=com_contact&task=view&contact_id=55&lang=en

Allan Hutchinson – Osgoode Hall Law School, York University

http://www.osgoode.yorku.ca/faculty/Hutchinson_Allan_C.html

Carissima Mathen – Faculté de droit, Université du Nouveau-Brunswick

<http://law.unb.ca/faculty/cmathen.html>

Modératrice Janet Leiper – À partir de mars 2008, Janet Leiper sera la Directrice du *Osgoode Public Interest Requirement* et Professeure invitée à l'école de droit d'*Osgoode Hall*. Elle a été admise au Barreau en 1987. Elle est une spécialiste agréée en droit criminel et a pratiqué le droit en tant qu'avocate de la défense en droit criminel et en tant qu'avocate en droit administratif en ce qui concerne la réglementation professionnelle. Elle était la présidente d'Aide juridique Ontario de 2004 à 2007 et était précédemment avocate pour la Commission de révision de l'Ontario. Elle est la présidente suppléante de la Commission de révision du Nunavut et elle a été pendant huit ans, membre juridique et présidente suppléante de la Commission de révision de l'Ontario.



Notes sur le visionnement

Joanne St. Lewis – Faculté de droit, Université d'Ottawa

(5:30-14:20)

Question de la modératrice : *Sommes-nous tous desservis par nos racines existantes dans le domaine de la justice?*

1. L'importance de la signification de la justice et de la perspective de l'individu
2. Les limites des moyens juridiques, y compris la *Charte*
 - Les moyens juridiques doivent se concentrer davantage sur ceux qui pratiquent la discrimination plutôt que sur ceux qui la subissent
3. Comment mesurer le succès du système de justice?
 - Mettre au défi les frontières de notre tolérance, de notre ouverture à la diversité et notre compréhension des croyances
 - Une culture de la peur a influencé la loi et le système de justice (ex. : Loi sur le patriotisme, lois anti-terroristes) et il y a une lutte à surmonter pour faire reconnaître le sérieux de ces questions en voulant également protéger les droits de l'homme
4. Demeurons-nous dans une société juste?
 - L'accès à la justice dépend de votre position dans la société et de votre perspective de départ
 - Le système de justice a de la difficulté à protéger les droits des individus s'ils ne sont pas dans une position pour les faire valoir
 - Notre société devient moins juste lorsque les moyens d'accéder à la justice disparaissent
 - Moins les gens ont la capacité et la connaissance leur permettant d'avoir accès à la justice, moins ils peuvent penser vivre dans une société juste
 - Les droits des Canadiens devraient être perçus comme la base de notre admissibilité aux droits (le minimum) et non comme le plafond (le maximum)
5. Est-ce que la justice est utile pour ceux qui en ont le plus besoin?
 - La capacité d'articuler et de faire avancer nos droits est essentielle pour qu'un système de justice soit efficace
 - Souvent ce sont les personnes qui ont le plus besoin de la justice qui ne réussissent pas à influencer la loi
 - Les gens sont de plus en plus exclus du système de justice à cause des réductions de l'aide juridique, l'élimination du programme de contestation judiciaire, etc.
 - Il y a une responsabilité collective qui incombe à la société de rendre la justice plus inclusive

Allan Hutchinson – École de droit d'Osgoode Hall , Université de York
(14:21 –24:45)

Question de la modératrice : *Que signifie avoir accès à la justice?*

1. L'accès à la justice est une notion vaste qui englobe plus que l'accès aux tribunaux
2. La justice dans le contexte de la démocratie
 - Lorsqu'ils songent à la justice, les gens ont tendance à faire un lien direct avec les tribunaux et à oublier les autorités exécutives et législatives du gouvernement
 - Les gens doivent réfléchir aux moyens de rendre les gouvernements fédéral et provincial plus attentifs aux besoins des citoyens
 - Ces agences doivent être plus ouvertes et mieux représenter la population afin d'être plus accessibles aux gens
 - Les citoyens doivent être en mesure d'avoir un accès plus facile aux institutions démocratiques afin d'avancer la cause de l'accès à la justice
 - Les gens ont tendance à se tourner vers les tribunaux plutôt que de faire pression sur l'appareil politique
3. Moyens pratiques pour promouvoir l'accès à la justice
 - Éduquer les gens sur les traditions juridiques, sur comment fonctionne le système de justice et sur les droits et les responsabilités des citoyens
 - Exercer plus de pressions sur le système de droit pour que les lois soient plus lisibles et compréhensibles et par conséquent, plus accessibles
 - S'assurer que les professionnels juridiques sont représentatifs de la société
 - Exiger des avocats qu'ils assument une plus grande part de la responsabilité collective qu'ils leur incombent d'intégrer les personnes qui sont présentement exclues du système de justice
4. Le rôle des tribunaux
 - Les tribunaux font partie intégrante de la solution pour améliorer l'accès à la justice mais ont été historiquement aussi une partie du problème
 - Les tribunaux doivent être plus ouverts et accessibles et les juges doivent être plus représentatifs de la société
 - Si le droit et la justice ont la même valeur que l'éducation et la santé, alors les avocats devraient être disponibles à chacun et non pas seulement pour ceux qui ont les moyens de les payer
 - Il y a plusieurs obstacles en place en ce qui concerne l'accès à la justice, y compris ceux de la langue, des traditions et des cultures et ceux de l'accessibilité des tribunaux par les personnes ayant un handicap physique

Carissima Mathen – Faculté de droit, Université du New Brunswick
(24:47-39:32)

Les questions de la modératrice : *Quels liens pouvons-nous faire entre les possibilités ou les limites de nos moyens présents pour accéder à la justice avec les risques qu'ils peuvent présenter pour le développement de nos droits sociaux et économiques? Comment l'accès à la justice limite ou favorise certains types de protection des droits?*

1. Que veut-on dire par les droits socioéconomiques?
 - Les obligations du gouvernement de prendre des mesures concrètes, impliquant généralement de l'aide financière et parfois de l'aide procédurale pour garantir que chacun a les moyens de vivre de façon pleinement fonctionnelle et participative et de réaliser son plein potentiel
2. Restrictions à l'accès à la justice en ce qui concerne les droits socioéconomiques
 - Les gens ont tendance à donner un sens étroit à la justice liée au fait que la plupart des analyses de droit se concentrent sur le droit criminel
 - Ceci représente un défi pour ce qui est de considérer d'autres contextes dans lesquels les droits jouent aussi un rôle important et qui affectent de manière aussi importante la vie des gens, par exemple l'accès aux services de santé, à l'emploi et à l'assurance-emploi
 - Il y a une tendance à se concentrer sur le litige lorsqu'on discute d'actions à prendre pour faire valoir ses droits
 - Les tribunaux en tant qu'institutions font face à des obstacles, de manières fonctionnelles et institutionnelles, qui les empêchent de porter le flambeau pour ce qui est des changements sociaux
 - Les avocats ont la possibilité dans le contexte du litige de formuler des arguments pour la défense des droits
3. L'impact des tribunaux sur la conscientisation des droits
 - L'appareil judiciaire a beaucoup plus la capacité d'attirer l'attention des élites politiques que des individus défavorisés
 - Les tribunaux ont du poids pour influencer les changements dans les lois provinciales et fédérales. Ils ont eu un impact sur les droits en matière criminelle ainsi que sur l'égalité des femmes et sur la discrimination
 - Les tribunaux n'ont pas exercé la même influence en ce qui concerne les droits socioéconomiques
 - Penser aux intérêts socioéconomiques en tant que droits est une nouvelle façon de concevoir les droits
 - La *Charte* et le discours entourant les droits font référence au modèle du 19^{ième} siècle qui donnait préséance à la liberté et à l'autonomie comme étant les valeurs les plus importantes ayant besoin de protection dans la société
 - Ce modèle tend à démontrer que les droits sont présents pour protéger les gens contre le gouvernement donnant ainsi l'impression que l'état est à craindre et à s'opposer plutôt qu'un élément positif faisant une différence dans la vie des gens

- Les tribunaux agissent avec prudence lorsqu'il s'agit de se prononcer sur des mesures qui vont amener le gouvernement à faire des changements de politiques coûteux
 - Il y a une complaisance au Canada au sujet des droits socioéconomiques
 - Les tribunaux n'ont pas écarté la possibilité que les droits socioéconomiques soient garantis par la *Charte* mais ces droits n'ont pas non plus été explicitement reconnus
4. L'annulation du Programme de contestation judiciaire symbolise une dégradation dans l'ouverture et dans la relation entre les citoyens et le gouvernement
 5. Les restrictions présentes à l'accès à la justice peuvent être des éléments motivateurs pour un changement positif



Questions sur le visionnement

1. Selon le Prof. St. Lewis, pourquoi est-il important de tenir compte de la position de l'individu dans la société lorsqu'on considère la question de l'accès à la justice?

2. Que veut dire le Prof. St. Lewis lorsqu'elle dit « vous obtenez du système ce que vous êtes capable de lui demander »?

3. Selon le Prof. St. Lewis, quels facteurs vont influencer une personne à penser qu'elle vit dans une société juste?

4. Que suggère le Prof. St. Lewis aux gens pour faire en sorte que le système de droit soit plus inclusif et accessible?

5. Selon le Prof. Hutchinson, qu'est-ce que les gens ont tendance à croire par rapport à la justice?

6. Comment les gouvernements fédéral et provincial peuvent-ils être plus attentifs au besoin des citoyens?

7. Quels sont, selon le Prof. Hutchinson, quatre moyens pratiques pour faire avancer la cause de l'accès à la justice?

8. Quelle analogie le Prof. Hutchinson fait-il entre le système de justice et ceux des services en santé et en éducation? À quelles conclusions en arrive t-il au sujet de l'accès à la justice suite à ceci?

9. Comment le Prof. Mathen définit-elle les droits socioéconomiques?

10. Le Prof. Mathen énumère deux restrictions à l'accès à la justice en ce qui concerne les droits socioéconomiques. Quelles sont-elles?

11. Comment les tribunaux influencent-ils notre façon de concevoir les droits, selon le Prof. Mahen et pourquoi? Comment les tribunaux perçoivent-ils notamment les droits socioéconomiques?

12. Qu'est-ce que l'annulation du Programme de contestation judiciaire nous livre comme message au sujet de la perception du gouvernement envers les droits socioéconomiques?



Feuille de travail 1: Avoir accès à la justice

	Scénario Un	Scénario Deux	Scénario Trois
Quels secteurs du système de justice sont touchés? (ex. : droit criminel, droit du travail etc.)			
Comment cette personne pourrait avoir accès à la justice?			
Est-ce que cette personne est admissible à l'aide juridique? Comment le savez-vous?			
À quels obstacles doit faire face cette personne pour avoir accès à la justice?			
Quels sites Web pourraient donner des renseignements et de l'aide à cette personne?			



Feuille de travail 2: Promouvoir l'accès à la justice

Nom du programme, de l'organisme etc..	
Mandat (ex. : quel est l'objectif ou la mission de l'organisme ou du programme?)	
Description des services	
Population desservie (ex. : critères d'admissibilité, emplacement, etc.)	
Comment peut-on accéder aux services (ex. : Internet, procédure de demande, etc.)	
Comment ce service rend la justice plus accessible	